

DEMANDE DE REMBOURSEMENT 2024

hockey mineur - patinage artistique - baseball - natation

Veuillez remplir tous les champs du présent formulaire



MORIN-HEIGHTS
1855

L'harmonie c'est dans notre nature

SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE
ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

567, chemin du Village,
Morin-Heights, Québec J0R 1H0

POLITIQUE DE SOUTIEN AUX FAMILLES

hockey mineur - patinage artistique - baseball - natation

- La Municipalité de Morin-Heights remboursera la différence du coût d'inscription entre le tarif résident et le tarif non-résident jusqu'à un maximum de 200,00 \$ par enfant, par activité, par année.
- Le remboursement est offert uniquement pour les 17 ans et moins résidents permanents de Morin-Heights.
- Les activités doivent être offertes par une ville située sur le territoire des Laurentides.
- La demande de remboursement doit être effectuée dans un délai de soixante (60) jours suivant la date de début de l'activité. Le remboursement sera effectué à la fin de la saison ou session.
- Le demandeur doit compléter le formulaire « Demande de remboursement », disponible au Chalet Bellevue et également sur le site Internet municipal.

Documents à fournir obligatoirement

- Photocopie d'une preuve de résidence permanente (permis de conduire, relevé de taxes municipales ou autre document reconnu).
- Photocopie du reçu d'inscription de l'activité et de la PREUVE DE PAIEMENT.

RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES À COMPLÉTER				
Nom du participant	Date de naissance (JJ/MM/AAAA)	Activité(s) et catégorie(s)	Tarif résident	Tarif non-résident

Nom de la personne qui demande le remboursement : _____

Adresse complète : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Je soussigné(e), _____ atteste que tous les renseignements contenus dans ce formulaire sont véridiques et j'atteste fournir tous les documents originaux nécessaires demandés afin que ma requête soit traitée.

Signature

Date